

## Réponses aux questions

d'ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES (évidemment) lors du Conseil municipal du 29/11/2013

### 1. Extinction des enseignes commerciales.

Suite à notre question du 18 octobre concernant la non-extinction des enseignes lumineuses de plusieurs commerces et suite à votre réponse affirmant que ce n'était pas le cas, nous vous demandons pourquoi n'y a-t-il pas eu de vérification car cet état de fait persiste. La conséquence est donc qu'Etréchy ne prend pas part à la préservation de l'énergie pour les générations futures, ni à la limitation de production des gaz à effet de serre. Nous réitérons donc notre demande d'application de l'arrêté par un accompagnement courtois, et non par des sanctions, en soulignant l'importance de ces enjeux majeurs.

### Réponse :

Un courrier a été envoyé à chacun des commerces concernés par cet arrêté, leur exposant le contenu du décret et les incitants à l'appliquer dans les meilleurs délais.

Toutefois, je ne peux vous laisser dire « qu'Etréchy ne prend pas part à la préservation de l'énergie pour les générations futures, ni à la limitation de production des gaz à effet de serre » alors que tout est fait lorsque l'opportunité se présente, que ce soit :

- pour améliorer l'isolation de ses bâtiments (Salle Jazzy),
- pour l'éclairage public :
  - \* mise en place d'ampoules basses consommations
  - \* éclairage bi puissance Route de Vaucelas ou encore parking de la Gare (baisse de l'intensité de l'éclairage entre minuit et 6 heures)
- achat d'un véhicule électrique
- installation de détecteurs de présence dans les bâtiments publics déclenchant un allumage automatique

## 2. Rythmes scolaires.

Quels sont les résultats des réflexions communautaires concernant les rythmes scolaires et leurs effets pour Etréchy ?

### Réponse :

Après que chacune des communes ait été chargée de concerter avec ses écoles lors des conseils d'écoles et ce depuis plusieurs mois, une réunion invitant les parents d'élèves de chaque école de la Communauté, ainsi que tous les directeurs a eu lieu ce mercredi, à l'Espace Monnet. Cette réunion a permis à chacun d'exposer ses interrogations, voire ses contraintes.

En effet, la Communauté se trouve confrontée à plusieurs contraintes. Les locaux des accueils périscolaires peuvent contenir au maximum 30% de l'effectif des écoles. Ils sont actuellement pleins après l'école. Actuellement 50 agents encadrent les enfants après l'école, avec un turn-over important. La mise en place de la réforme avec 1h ou 1h30 d'activités en fin de journée demande le recrutement de 50 à 70 agents (diplômés, expérimentés (car seuls avec groupes d'enfants) et véhicules).

La Communauté a alors proposé les horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et 14h15 à 16h30
- mercredi 9h à 12h

De plus, et au vu de la date imposée par l'Inspection Académique arrêtée au 17 décembre pour que chaque Commune ou Communauté l'informe de la décision prise sur ce sujet, et notamment des horaires qui seront appliqués, la Communauté de Communes Entre Juine et ses 12 communes membres joindront à cet envoi la motion venant d'être adoptée.

## 3. Transports.

Quelles sont les propositions du STIF suite à votre récente rencontre relative au trajet du bus 68-09 desservant le Roussay (9 arrêts au Roussay plus 3 autres arrêts) ? D'autres lignes ont-elles été évoquées ?

### Réponse :

L'entretien avec le STIF avait pour objectif principal la présentation du projet de la Mairie de voir modifier l'organisation de cette ligne en remplaçant le bus utilisé actuellement par deux bus de plus petite contenance, ce qui doublerait le nombre de passages, tendant à renforcer de par ce doublement les liaisons avec la Gare. Le futur trajet pourrait également desservir la Maison de retraite.

Cet entretien s'est parfaitement déroulé et notre projet sera étudié dans le cadre de la préparation budgétaire du STIF pour 2014

## 4. Eau.

Quelles sont les nouvelles de l'Agence régionale de santé (ARS) relatives aux analyses de l'eau de Lardy conditionnant la délivrance de l'eau du Plateau de Beauce à Etréchy ?

### Réponse :

Tout d'abord, il ne s'agit pas de l'eau de Lardy mais du Syndicat de la Vallée de la Juine. Concernant les analyses d'eau, nous n'avons pas encore reçu les analyses de l'eau du Syndicat de la Juine. Cependant le CODERST a donné un avis favorable sur ce dossier lors de sa dernière commission.

Concernant le retro planning d'Etréchy :

- désinfection des canalisations : semaine 49
- test de la nouvelle installation : semaine 50
- mise en eau : semaine 51

5. Voirie, travaux et gêne au passage des piétons.

A nouveau, des trottoirs restent trop longtemps éventrés par des travaux (notamment de mise aux normes des branchements d'adduction d'eau), la Commune pourrait-elle veiller à ce que les entreprises fassent preuve de plus de prévenance et n'aggravent pas sans raison la gêne aux déplacements ?

Réponse :

Les ouvertures de chaussées ou de trottoirs doivent être réalisées minimum 48h avant l'intervention des services spécialisés (EDF, GDF, entreprises...) afin de parer toutes surprises éventuelles...et d'ainsi se laisser les moyens suffisant pour intervenir. Tout est fait pour regrouper ces interventions afin de déranger le moins possible la population. Il est vrai que des trottoirs restent effectivement ouverts quelques jours, notamment pour regrouper les interventions de pose d'enrobées rouges.

La séance est levée à 22h15.